



**SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN D'ARCACHON  
ET DU VAL DE L'EYRE**

ANNÉE – 2023

## **ODRE DU JOUR**

### **Séance du 02 février 2023**

- Délibération n°1 : Tableau des effectifs
- Délibération n°2 : Débat d'Orientations Budgétaires 2023
- Délibération n°3 : Autorisation pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023
- Délibération n°4 : Convention avec le CREAQ pour l'animation des permanences photovoltaïques 2023
- Délibération n°5 : Convention avec le CREAQ pour l'animation des plateformes de rénovation énergétiques 2023
- Délibération n°6 : Convention avec CDG33 d'adhésion au service de prévention et santé au travail

### **Séance du 23 mars 2023**

- Délibération n°1 : Approbation du compte de gestion 2022
- Délibération n°2 : Approbation du compte administratif 2022
- Délibération n°3 : Affectation des résultats
- Délibération n°4 : Contribution 2023 des collectivités aux charges du Syndicat
- Délibération n°5 : Budget primitif 2023
- Délibération n°6 : Modalités de gestion du télétravail
- Délibération n°7 : Dérogation article L142-4 – Communauté de communes du Val de l'Eyre

### **Séance du 25 mai 2023**

- Délibération n°1 : Désignation au comité territorial des fonds européens
- Délibération n°2 : Arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre et bilan de la concertation

### **Séance du 19 octobre 2023**

- Délibération n°1 : Réponse à l'appel à Manifestation d'Intérêt Régional Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique 2024
- Délibération n°2 : Convention de partenariat avec le CREAQ animation des permanences photovoltaïques 2024
- Délibération n°3 : Convention de partenariat avec le CREAQ animation des plateformes de rénovation énergétique 2024
- Délibération n°4 : Création d'un emploi permanent de chargé de mission SCoT
- Délibération n°5 : Conditions et modalités d'exercice du travail à temps partiel
- Délibération n°6 : Autorisation pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024